

Résumé non technique de l'Évaluation Environnementale Stratégique du PCAET

COMMUNAUTE DE COMMUNES

ARDECHE RHÔNE COIRON



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Communauté de Communes
Ardèche Rhône Coiron
8 avenue Marcel Cachin
B.P. 15
07350 CRUAS

H3C - énergies

SIÈGE

6 rue Abel
75012 PARIS
01 46 20 22 85

AGENCE Grenoble

35 chemin du Vieux Chêne
38240 MEYLAN
04 76 41 88 66

AUTRES AGENCES

LYON
MARSEILLE
FORT-DE-FRANCE
STRASBOURG

www.h3c-energies.fr

Le sens de la performance



H3C
ENERGIES

Sommaire

1. Evaluation environnementale d'un PCAET	3
1.1. Qu'est-ce qu'un PCAET ?	3
1.2. Qu'est-ce qu'une Evaluation Environnementale Stratégique ?	3
2. Le PCAET de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron	4
2.1. Démarche et méthode d'élaboration du PCAET	4
2.2. Stratégie du PCAET et articulation / compatibilité avec les schémas, plans et programmes	5
2.3. Le programme d'actions	10
3. Diagnostic territorial & état initial de l'environnement	11
3.1. Diagnostic territorial	11
3.2. Etat initial de l'environnement	18
4. Solutions de substitution et motifs pour lesquels le plan a été retenu	25
5. Effets probables de la mise en œuvre du plan sur l'environnement	26
5.1. Méthodologie d'évaluation environnementale du programme d'actions du PCAET	26
5.1. Axe 1 : Sensibiliser les publics aux thématiques énergie-climat	27
5.2. Axe 2 : Être acteur du changement climatique : les actions des communes et de la communauté de communes	28
5.3. Axe 3 : Produire de l'énergie renouvelable et durable	29
5.4. Axe 4 : Transport et Mobilité : proposer des alternatives à l'autosolisme	31
5.5. Axe 5 : Bâtiments et énergie : construire et rénover des bâtiments performants	33
5.6. Axe 6 : S'adapter au changement climatique : agriculture, ressource en eau et milieux naturels ...	35
5.7. Axe 7 : industrie et changement climatique	36
6. Evaluation des incidences Natura 2000	37
7. Synthèse du suivi environnemental du PCAET	40

1. Evaluation environnementale d'un PCAET

1.1. Qu'est-ce qu'un PCAET ?

Conformément à la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte, la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron doit mettre en place son PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial. Il s'agit d'un outil opérationnel de mise en œuvre et de coordination de la transition énergétique sur le territoire qui a pour but :

- **D'atténuer l'impact du territoire sur le changement climatique** en :
 - Réduisant les **émissions de GES** du territoire,
 - Réduisant ses **consommations énergétiques**,
 - Réduisant les **émissions de polluants atmosphériques**,
 - Augmentant la **production d'énergies renouvelables**,
- **Et d'adapter le territoire au changement climatique** afin de réduire sa **vulnérabilité** aux évolutions du climat.

Le contenu du PCAET est régi par le décret 2016-849 du 28 juin 2016, qui prévoit :

- L'élaboration du **diagnostic territorial** (avec notamment les émissions de GES, les consommations énergétiques, les émissions de polluants et les productions d'énergies renouvelables sur l'ensemble du territoire),
- La mise en place d'une **stratégie territoriale** définissant les priorités et objectifs de la collectivité,
- L'élaboration et la mise en place d'un **programme d'actions** pour la collectivité et les acteurs du territoire.

1.2. Qu'est-ce qu'une Evaluation Environnementale Stratégique ?

Conformément aux articles L.122-4 à 5 et R.122-17 du Code de l'Environnement, les Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) prévus par l'article R. 229-51 du Code de l'Environnement sont soumis à évaluation environnementale depuis 2017.

L'évaluation environnementale d'un PCAET est une démarche pour la prise en compte de l'environnement dans les choix publics et permet l'intégration de l'environnement dans l'élaboration du PCAET. Elle vise ainsi à apprécier les enjeux environnementaux de la collectivité et les effets potentiels de la mise en œuvre du PCAET sur l'environnement : conséquences positives et synergies ou au contraire les effets parasites ou pénalisants que chaque action pourrait engendrer sur d'autres thématiques environnementales que celles sur lesquelles elles sont dédiées.

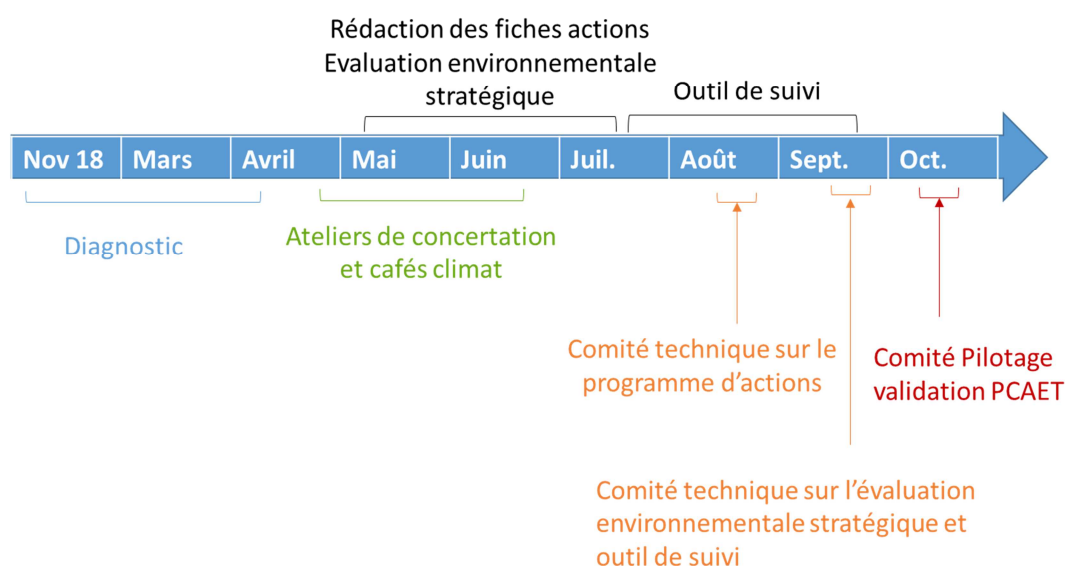
Elle doit présenter des axes d'amélioration du plan d'actions du point de vue de l'environnement pour une meilleure prise en compte de l'ensemble des enjeux environnementaux.

2. Le PCAET de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron

2.1. Démarche et méthode d'élaboration du PCAET

Depuis 2018, la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron s'est lancée dans la démarche Plan Climat Air Energie Territorial. Aujourd'hui, elle est engagée dans une démarche TEPOS (Territoire à Energie POSitive) en parallèle de l'élaboration de son PCAET.

La frise suivante retrace les différentes étapes de la réalisation du PCAET de la collectivité :



La Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron a mis l'accent sur la concertation tout au long de l'élaboration de son PCAET. Les acteurs du territoire et les institutionnels ont été réunis pour une première fois lors du forum de lancement le 13 avril 2018, à une rencontre traitant le sujet de la vulnérabilité du territoire face au changement climatique puis 5 ateliers pour la co-construction du programme d'actions dont les thèmes étaient les suivants :

- Transports, mobilités et aménagement de l'espace innovant
- Bâtiments et énergie : construire et rénover durable
- Produire de l'énergie renouvelable et durable
- S'adapter au changement climatique : agriculture, ressource en eau et milieux naturels
- Fonctionnement des collectivités : les actions en interne des communes et de la communauté pour lutter contre le changement climatique

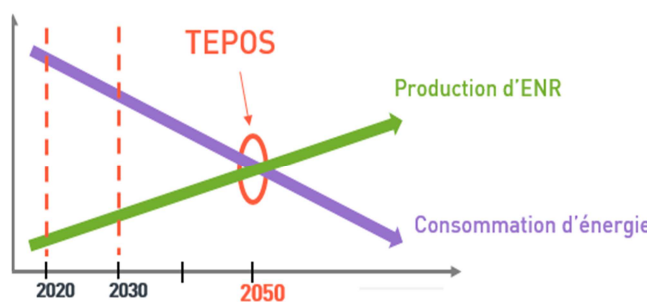
2.2. Stratégie du PCAET et articulation / compatibilité avec les schémas, plans et programmes

2.2.1. Stratégie du PCAET

L'élaboration du PCAET doit permettre d'aboutir à une vision partagée de ce que sera le territoire dans les prochaines décennies.

Le diagnostic territorial a permis d'apporter une vision claire et réaliste du territoire, et d'en identifier les principaux enjeux et leviers d'actions. Les actions potentielles pouvant être nombreuses et n'ayant pas la même temporalité de réalisation, il est important de faire « un arrêt sur image » et de prendre le temps d'étudier ce qui est le plus pertinent et cohérent à mettre en place à court, moyen et longs termes et ainsi déterminer quels sont les objectifs souhaitables et atteignables.

De plus, la **Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron s'est engagée dans une démarche TEPOS** : elle a ainsi vocation de produire, d'ici 2050, plus d'énergies renouvelables qu'elle ne consomme d'énergie.



Présentation générale de l'objectif TEPOS

Ainsi, la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron s'est fixé des objectifs en termes de réduction des consommations énergétiques, réduction des GES et production d'énergie renouvelable. Ces objectifs sont cependant définis sur tous les secteurs sauf le secteur industriel.

En effet, le secteur industriel étant le secteur responsable de la majorité des consommations et émissions, et de plus, un secteur sur lequel la collectivité n'a que très peu de levier d'action ; l'intégrer dans la déclinaison des objectifs de la LTECV sur le territoire, serait définir des objectifs extrêmement ambitieux et difficilement réalisable.

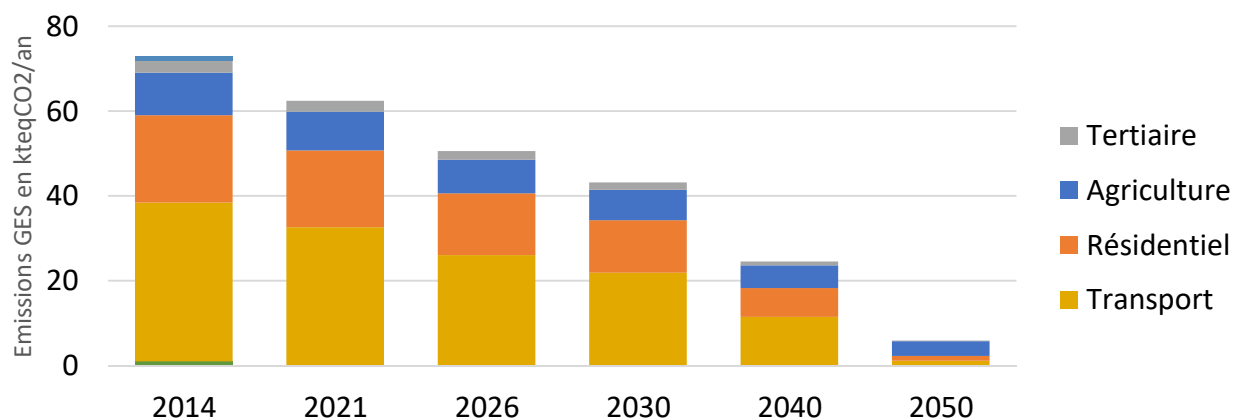
	2015	Efforts à fournir	
		A 2030	A 2050
GES	71 kteqCO2	-25 kteqCO2	-52 kteqCO2
Consommations d'énergie	333 GWh/an	-67 GWh/an	-167 GWh/an
Energies renouvelables produites	150 ¹ GWh/an	+0 GWh/an	+48 GWh/an

¹ En prenant en compte la production annuelle de la centrale hydraulique de Rochemaure

- Objectifs d'émission de Gaz à Effet de Serre (sans industrie)

	2015	2030		2040		2050	
Transport	37	35	-7%	32	-14%	27	-27%
Résidentiel	21	17	-16%	12	-39%	8	-63%
Agriculture	10	9,8	-2%	9,6	-4%	9,4	-6%
Tertiaire	2,9	2,7	-28%	2,5	-13%	2,3	-19%
Impact ENR		2,9		5,2		9,9	
TOTAL	71	62	-13%	203	-27%	118	-48%
Objectif			-35%				-75%

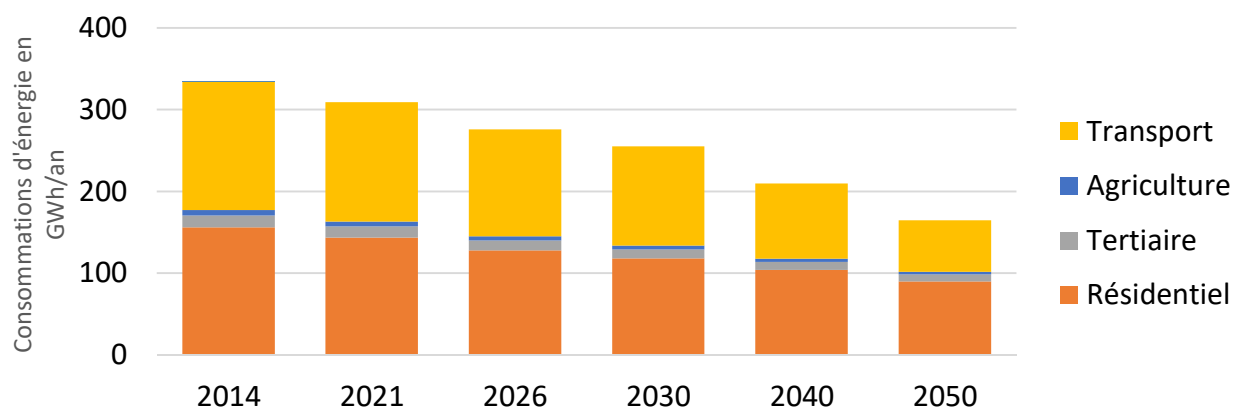
Emissions de GES à atteindre d'ici 2050 en kteqCO2/an, et objectifs de réduction en pourcentage par rapport à 2015



- Objectifs de consommations énergétiques (sans industrie)

	2015	2030		2040		2050	
Transport	157	147	-6%	137	-13%	117	-25%
Résidentiel	155	130	-16%	93	-40%	56	-64%
Agriculture	6	6	-0%	6	-0%	6	-0%
Tertiaire	14,5	13	-9%	12	-16%	11	-23%
TOTAL	333	1260	-11%	1096	-25%	931	-43%
			-20%				-50%

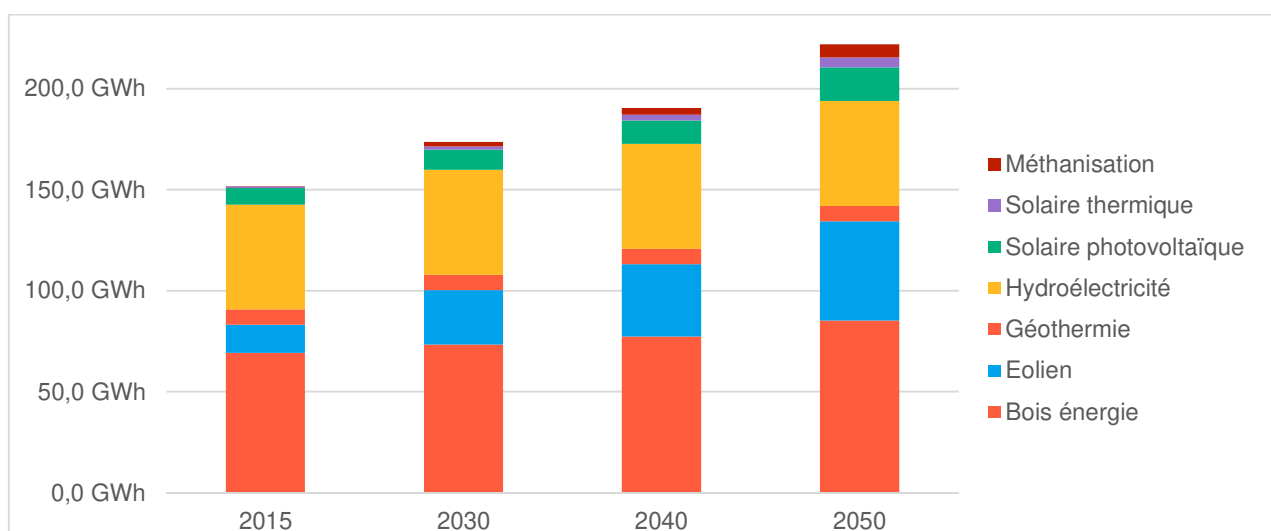
Consommations à atteindre d'ici 2050 en GWhEF/an et objectifs de réduction en pourcentage par rapport à 2015



- Production d'énergies renouvelables

	2015	2030		2040		2050	
Bois énergie	69	73	+6%	77	+12%	85	+23%
Eolien	14	27	+95%	36	+159%	49	+254%
Géothermie/Aérothermie	7,6	7,6	+0%	7,6	+0%	7,6	+0%
Hydroélectricité	52	52	+0%	52	+0%	52	+0%
Photovoltaïque	8,2	9,9	+21%	11,6	+42%	17	+104%
Solaire thermique	0,8	1,6	+99%	2,8	+247%	4,8	+495%
Méthanisation	0	2,2	+2130%	3,3	+3200%	6,5	+6400%
TOTAL / Part d'ENR	152	232	58%	291	76%	354	116%
			32%				100%

Objectifs de production d'énergies renouvelables en GWh/an, et pourcentage de production supplémentaire par rapport à 2015



Objectifs de production d'énergies renouvelables

- Réduction des polluants atmosphériques

POLLUANT	À partir de 2020	À partir de 2030
Dioxyde de soufre (SO ₂)	- 55 %	- 77 %
Oxydes d'azote (NOx)	- 50 %	- 69 %
Composés organiques volatils (COVNM)	- 43 %	- 52 %
Ammoniac (NH ₃)	- 4 %	- 13 %
Particules fines (PM _{2,5})	- 27 %	- 57 %

2.2.2. Articulation / compatibilité avec les schémas, plans et programmes

Le PCAET fait partie des dispositifs de planification stratégique et réglementaire. A ce titre, il est nécessaire que l'ensemble des documents existants et prévus soient cohérents les uns avec les autres.

Ainsi, le PCAET de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron doit :

- Prendre en compte la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)
- Etre compatible avec les politiques publiques régionales déclinées au travers du SRADDET, Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoire (en cours d'élaboration)
- Prendre en compte les éléments du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).
- Etre compatible avec le Plan National de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA) car le territoire n'est pas soumis à un Plan de Protection Atmosphérique (PPA)

	Résultats de l'analyse
Prise en compte de la Stratégie Nationale Bas Carbone	Les objectifs sectoriels en termes de réduction des émissions de GES de la CCARC correspondent à ceux de la SNBC (sans prendre en compte l'industrie)
Compatibilité avec le SRADDET	Les objectifs de réductions des consommations et des émissions de GES des différents secteurs de la CCARC sont autant ambitieux que ceux du SRADDET à l'horizon 2050
Prise en compte du SCoT	<i>SCoT en cours d'élaboration</i>
Compatible avec le PREPA	Concernant la réduction des émissions de polluants atmosphériques, la CCARC s'engage au travers de son PCAET à respecter les objectifs de réduction définis dans le PREPA.

2.3. Le programme d'actions

SOMMAIRE	
N°	Intitulé
AXE 1 : Sensibiliser les publics aux thématiques énergie-climat	
1.1	Piloter la mise en œuvre des actions du PCAET et son évaluation
1.2	Mettre en œuvre une stratégie de communication et de sensibilisation aux thématiques énergie-climat sur le territoire
1.3	Associer les plus jeunes aux actions de sensibilisation (centres de loisirs, écoles..)
AXE 2 : Être acteur du changement climatique : les actions des communes et de la communauté de communes	
2.1	Rationaliser l'éclairage public et l'éclairage des bâtiments publics
2.2	Création d'une légumerie à la cuisine centrale
2.3	Mettre en place le télétravail au sein des services de la communauté de communes
2.4	Sensibiliser les agents et les élus aux bonnes pratiques
AXE 3 : Produire de l'énergie renouvelable et durable	
3.1	Réaliser un cadastre solaire
3.2	Promouvoir le solaire thermique dans les constructions neuves et les projets de rénovation
3.3	Etudier le potentiel de développement de la filière méthanisation et mettre en place des expérimentations
3.4	Amorcer le développement de la filière éolienne
3.5	Créer une société de projet pour le développement local des énergies renouvelables intégrant du financement participatif
AXE 4 : Transports et mobilités : proposer des alternatives à l'autosolisme	
4.1	Réalisation d'un schéma de mobilité
4.2	Participer au développement de l'autopartage
4.3	Mettre en place un dispositif d'autostop accompagné
4.4	Promouvoir le covoiturage sur le territoire
4.5	Améliorer le maillage des cheminements doux pour les piétons
4.6	Favoriser la pratique du vélo par la création et l'amélioration du maillage des infrastructures
4.7	Favoriser la pratique du vélo par l'acquisition de matériel et la sensibilisation
4.8	Améliorer la desserte des transports en commun, maintenir et développer les réseaux existants et les interconnexions
4.9	Influer dans la réflexion sur la réouverture aux voyageurs de la ligne SNCF
AXE 5 : Bâtiments et énergie : construire et rénover des bâtiments performants	
5.1	Rénover les bâtiments communautaires et communaux en intégrant les principes de développement durable
5.2	Mettre en place un programme d'amélioration des performances énergétiques de l'habitat
5.3	Mettre en place un dispositif d'accompagnement et d'incitation à la qualification des professionnels de la rénovation
AXE 6 : S'adapter au changement climatique : agriculture, ressource en eau et milieux naturels	
6.1	Faire de la préservation des terres agricoles une priorité
6.2	Pratiques agricoles : stocker et gérer l'eau et engager une réflexion sur l'adaptation des systèmes de production
6.3	Développer les approvisionnements en circuits courts
6.4	Promouvoir et développer les aménagements verts (haies, couverts végétaux, agroforesterie) et la gestion durable des espaces publics
6.5	Valoriser les déchets verts et les biodéchets en agriculture
6.6	Expérimenter la stratégie "4 pour 1000" : stocker le carbone en augmentant la quantité de matière organique dans les sols agricoles
AXE 7 : Industrie et changement climatique	
7.1	Promouvoir une industrie sobre en carbone et tisser des partenariats avec les industriels

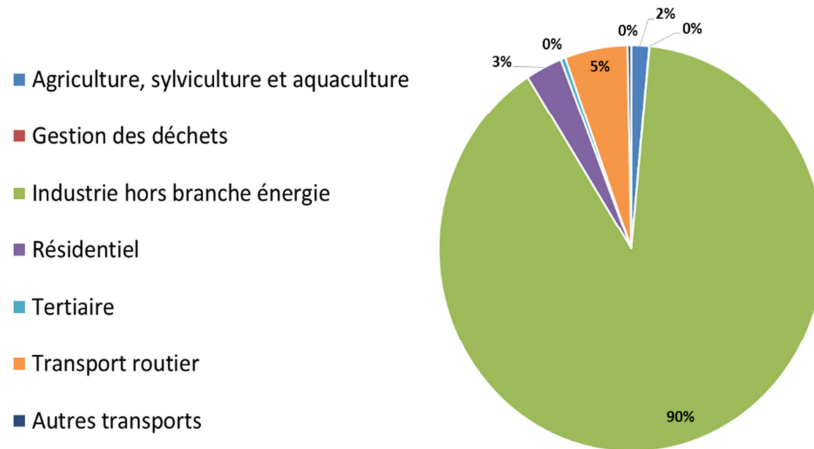
Afin d'atteindre ses objectifs, le territoire de la CCARC a établi un programme d'actions suivant 7 axes :
Pour plus d'informations sur le contenu des fiches actions, se référer au programme d'actions.

3. Diagnostic territorial & état initial de l'environnement

3.1. Diagnostic territorial

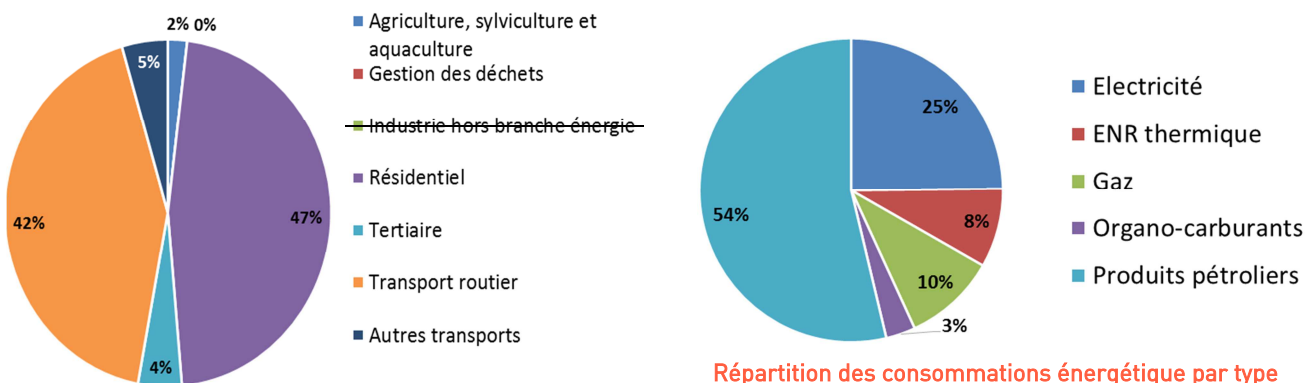
3.1.1. Etat des lieux de la situation énergétique et potentiels

En 2015, l'ensemble des secteurs d'activités du territoire de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron consomme **1 227 GWh soit 55 MWh/ habitant**, ratio nettement supérieur à la moyenne nationale qui s'élève à 6,9 MWh/habitant. Ceci s'explique par la **prédominance du secteur industriel** sur le territoire qui représente près des 2/3 des consommations énergétiques du territoire.



Répartition des consommations énergétiques par secteur AVEC le secteur industriel
(Source : OREGES, PCAET de la Communauté de Communes)

Sans ce secteur, les consommations énergétiques passent de 1 227GWh à **334 GWh soit 15 GWh/habitant**, ratio tout de même supérieur à la moyenne nationale.



Répartition des consommations énergétiques par secteur SANS le secteur industriel
(Source : OREGES, PCAET de la Communauté de Communes)

Répartition des consommations énergétique par type d'énergie SANS le secteur industriel
(Source : OREGES, PCAET de la Communauté de Communes)

Si on écarte le secteur industriel, les secteurs les plus consommateurs sont :

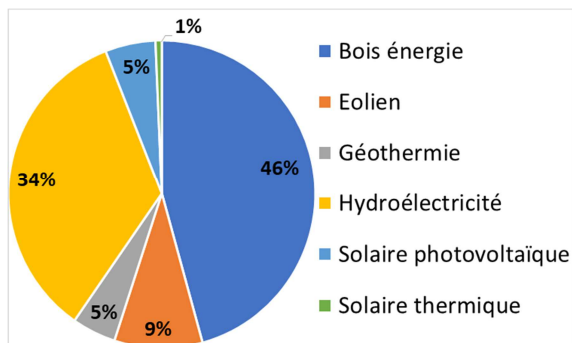
- Le **résidentiel-tertiaire** avec 51% des consommations énergétiques totales,
- **Les transports** avec 42% des consommations.

Les **produits pétroliers** représentent le type d'énergie le plus utilisé (54%), tant pour **se chauffer** (fioul) que pour **se déplacer** (gasoil, essence).

On retrouve ensuite l'utilisation d'**électricité** (25%), suivi du **gaz** (10%) et des **ENR thermiques** (8%) qui comptent majoritairement le bois-énergie.

ENERGIES RENOUVELABLES

En 2017, le territoire de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron a produit **150 GWh d'énergies renouvelables** (119 GWh produits en 2015, car la centrale hydroélectrique n'a pas fonctionné toute l'année).



Répartition de la production d'énergie renouvelable sur le territoire en 2017 par type d'énergie

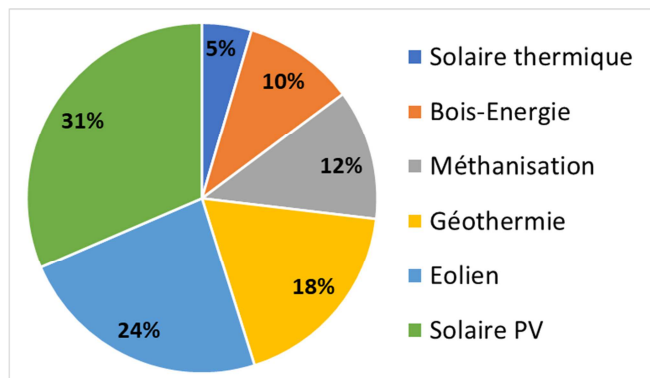
(Source : OREGES, PCAET de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron)

En termes d'énergie renouvelable, les installations bois énergie produisent le plus d'énergie verte sur le territoire : 69 GWh pour le secteur résidentiel/tertiaire du territoire.

Concernant les autres productions, on recense aujourd'hui notamment les installations suivantes :

- La **petite centrale hydraulique (PCH) de Rochemaure**, pilotée par la **CNR (Compagnie Nationale du Rhône)** produisant annuellement **51,9 GWh**,
- **2 éoliennes** en fonctionnement depuis 2008, de 3 MW chacune (abords de la Centrale Nucléaire de Cruas-Meysses, EDF). La production s'élève annuellement à **14 GWh** (OREGES).
- Des pompes à chaleur pour certains logements. L'estimation du nombre d'installations s'élève ainsi à 330 unités. Aucune grosse production n'est recensée.
- **251 installations photovoltaïques** pour une puissance installée de 6600 kWc et une production de **8 GWh**. (estimation OREGES) dont la **Ferme Agrivolt sur serres** de 1500 kWc sur la commune de Cruas
- 1540 m² de capteurs solaires thermiques présents en 2015, soit une production estimée de **0,8 GWh/an**.

Au vu des données actuellement en notre possession, nous avons estimé **un potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire d'environ 175 GWh/an** : principalement du solaire photovoltaïque et thermique, de l'éolien, de la géothermie et de la méthanisation.



Répartition des potentiels de développement des énergies renouvelables

(Source : PCAET de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron)

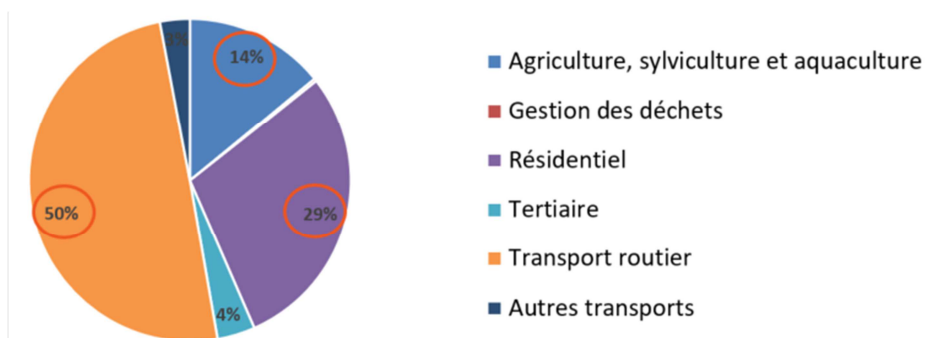
3.1.2. Etat des lieux des émissions de GES

EMISSIONS DE GES

En 2015, le territoire a émis **671 kteqCO₂ soit 29 teqCO₂/habitant**. (Moyenne nationale : 7 t_{eqCO₂}/habitant)

Le secteur industriel (hors production d'énergie), principalement les 3 cimenteries, est prédominant avec 90% des émissions de GES du territoire.

Sans ce secteur, les émissions de GES sont de **71 kteqCO₂ soit 3 teqCO₂/habitant**.



Répartition des émissions de GES par secteur SANS le secteur industriel
(Source : OREGES, PCAET de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron)

Les secteurs les plus émissifs (hors secteur industriel) sont :

- **Le transport routier** avec la moitié des émissions du territoire
 - Le transport des personnes émet davantage que le transport des marchandises sur le territoire.
 - La distance parcourue par les habitants de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron pour se rendre sur leur lieu de travail est plus élevée que la moyenne nationale : 36 km contre 25km en moyenne en France.
 - Le taux de motorisation est important avec seulement 11% des ménages sans voiture
 - Le territoire est très peu desservi par les bus et trains (fret uniquement)
 - Le territoire est pourvu de quelques voies douces notamment 32 km de voie verte.
- **Le résidentiel** avec 29% des émissions
 - Près de 80% des émissions de ce secteur sont dues au chauffage
 - Le parc bâti du territoire est vieillissant : 54% du parc date d'avant 1975
 - 73% des résidences principales sont des maisons individuelles qui pour une surface équivalente, consomment plus qu'un appartement
- **L'agriculture – sylviculture** avec 14% des émissions
 - 48 % de ces émissions proviennent de l'entretien des cultures, et 37 % des cheptels (bétail)
 - Seulement 11% des exploitations agricoles du territoire sont en agriculture biologique dont la moitié sur la production viticole.

SEQUESTRATION CARBONE

La séquestration carbone correspond au captage et au stockage de CO₂ dans les écosystèmes et dans les produits du bois.

L'OREGES estime que la quantité de CO₂ séquestrée dans la biomasse des différentes surfaces (Forêts, prairies, cultures,...) de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron est de **5 835 ktonnes**.

De plus, ces surfaces absorbent **117 ktonnes de CO₂** supplémentaire, chaque année.

3.1.3. Etat des lieux de la qualité de l'air

Malgré un caractère rural qui évoque souvent une bonne qualité d'air, la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron est en réalité une zone sensible soumise à divers postes de pollution de l'air.

Il s'agit notamment d'une pollution liée **au trafic routier** en lien avec la proximité de la vallée du Rhône, mais aussi de la présence d'**industries** qui par leur process émettent des particules spécifiques, d'une **agriculture** active et d'une utilisation particulièrement développée **du bois-énergie comme combustible dans le résidentiel**.

Voici davantage de détails sur ces sources de polluants :

LE TRANSPORT - Le territoire est fortement soumis aux pollutions du trafic routier car :

- *traversé par les axes de jonction avec les bassins de Montélimar et Privas, qui drainent une partie conséquente du trafic local (D86, D2)*
- *situé à grande proximité des deux axes majeurs de la vallée du Rhône que sont l'A7 et la N7*

Principaux polluants générés : NO2 (Dioxyde d'azote), C6H6 (Benzène), PM10/PM 2.5 (Particules fines) et Ozone

LES INDUSTRIES, dont principalement celles soumises aux quotas d'émissions de polluants (PNAQ) :

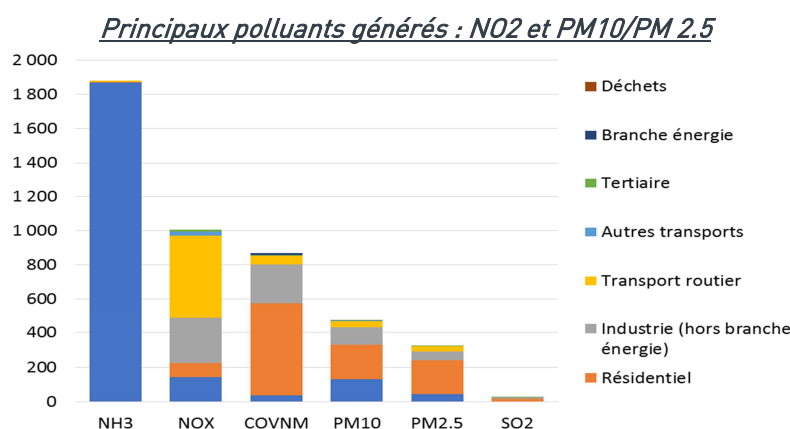
- *Cimenteries CALCIA de Cruas et LAFARGE du Teil (fabrication de clinker)*
- *Cimenterie LAFARGE de Cruas (fabrication de chaux et plâtre),*
- *Industrie KERNEOS également située à Le Teil (ciments alumineux, aluminates de calcium, etc.)*
- *Industrie CHEMVIRON à Saint-Bauzile (produits chimiques)*

Principaux polluants générés : Vanadium et Thallium (KERNEOS, depuis 2008), Ammoniac/Benzène/Oxydes d'Azotes (cimenteries), Oxydes de soufre (CHEMVIRON)

L'AGRICULTURE, principalement en lien avec les épandages d'engrais

Principaux polluants générés : NH3 (Ammoniac)

→ **LE RESIDENTIEL**, à travers le chauffage au bois, dont la grande majorité des émissions sont produites entre Novembre et Mars. Les combustions incomplètes du bois, principalement présentes dans les installations anciennes de chauffage au bois buche, sont responsables de la grande majorité de ces polluants.



3.1.4. Séquestration carbone

On désigne par puits de carbone la capacité des milieux naturels à stocker le carbone de l'atmosphère par photosynthèse sur de longues périodes, en général supérieures à 50 ans.

En fonction de leur couvert végétal, différents types de surface vont ainsi absorber le CO₂ à des différents taux.

Ainsi, les forêts absorbent plus que les cultures, qui elles même absorbent plus que les surfaces urbanisées.

Plusieurs facteurs rentrent en jeu dans la séquestration du carbone:

1/ La **végétation** qui, grâce à la **photosynthèse**, va stocker le carbone présent dans l'air, dans sa masse. Il est donc primordial de préserver les zones végétalisées afin de ne pas libérer (par dégradation ou combustion) le CO₂ présent dans le bois.

2/ L'utilisation du **matériau bois**. En effet, le bois, une fois coupé, ne vas pas dégager de CO₂ (celui-ci étant émis par la dégradation du matériau). S'il est utilisé comme charpente ou mobilier (bois d'œuvre), il fera toujours office de **stockage carbone**. Il est donc intéressant de privilégier l'usage de ce matériau, en concordance avec une gestion raisonnée de la ressource.

3/ Le **sol**, qui stocke lui aussi du CO₂ en son sein, doit être préservé au maximum. Cette préservation passe par une gestion des végétaux (forêts) durable, ainsi que des pratiques agricoles respectueuse (permaculture, agroforesterie, utilisation d'engrais biologiques,...)

Ainsi il est estimé, grâce aux données de l'OREGES, que :

- 5 835 ktonnes de CO₂ sont stockées dans la biomasse des différentes surfaces du territoire aujourd'hui
- 117 ktonnes de CO₂ supplémentaires sont absorbés annuellement dans le sol.

	ha	tCO ₂
Stocks	23 081	5 834 686
Cultures	4 916	924 241
Prairies	4 281	1 275 851
Forêts	11 832	3 372 226
Vignobles	1 967	247 851
Vergers	84	14 517

	ha	tCO ₂ /an
Flux hors CAS	16 114	116 931
Prairies	4 281	7 835
Forêts	11 832	109 096

(CAS : changement d'affectation des sols)

3.1.5. Vulnérabilité face au changement climatique

Dans le cadre de l'étude de vulnérabilité du territoire face au changement climatique, l'ensemble des thèmes présents dans le tableau ci-dessous ont été étudiés afin d'identifier les secteurs / thèmes à enjeu sur le territoire de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron.

	Vulnérabilité actuelle	Vulnérabilité future (si seul le climat change)
Risques naturels et technologiques		
Inondations		
Mouvements de terrain et retrait gonflement des argiles		
Risques industriels		
Transport de matières dangereuses		
Feux de forêt		
Autres : Seismes		
Avalanches		
Ressources naturelles		
Eau		
Forêt		
Biodiversité		
Autres milieux naturels		
Activités du territoire		
Approvisionnement en énergie		
Production d'énergies		
Mobilité et transports		
Agriculture		
Tertiaire		
Industrie		
Habitat		
Tourisme		
Santé		
Santé		
Milieu urbain		
Milieu urbain		

Les secteurs / thèmes à enjeu sur le territoire sont :

- **Risques inondations.** 4 PPRi (Plan de Prévention des Risques d'Inondations) + 1 TRI sur le territoire, qui répertorient l'inconstructibilité des zones inondables et réglemente l'urbanisation dans les zones exposées aux crues. 11 communes concernées par ce risque sur le territoire.
- **Mouvements de terrain et retrait-gonflement des argiles :** 3 PPRmvt (Plan de Prévention des Risques de mouvement de terrain) et 1 PPRmultirisque. 4 communes concernées par ce risque sur le territoire.
- **Eau :** A l'heure actuelle, la qualité de l'eau, le dimensionnement du réseau et les capacités de stockage sont suffisants pour répondre aux besoins en eau potable et d'irrigation du territoire. Cependant, dans le futur, on peut s'attendre à des évolutions liées au changement climatique notamment en termes :
 - de quantité, avec la baisse moyenne des précipitations et l'augmentation du nombre de jours secs, favorisant la diminution des stocks de surface et de subsurface, ainsi qu'une possible hausse des besoins renforçant les pressions quantitatives, en particulier en périodes caniculaires,
 - de qualité, avec des étiages plus faibles augmentant la vulnérabilité des cours d'eau aux pollutions.

De plus, des vulnérabilités de la qualité de la ressource en eau, non liées aux changements climatiques peuvent être accrues :

- pour les eaux superficielles, en fonction des évolutions des pratiques agricoles et industrielles du territoire,
- pour les eaux souterraines, par contamination de la nappe par la surface, ou par des forages.

Milieux naturels et biodiversité : Les impacts du changement climatique sur la biodiversité végétale et animale peuvent concerner la disparition d'espèces, la diffusion d'espèces invasives et la modification des milieux naturels, notamment sous l'effet de la dégradation de la qualité de l'eau, ainsi qu'une diminution des activités de loisirs comme la pêche ou la promenade.

- **Agriculture** : Dans le futur, l'opportunité que constituent un réchauffement des températures et une augmentation des concentrations de CO₂ dans l'atmosphère pour la production végétale (diversification des cultures, hausse des rendements), serait largement amoindrie par :
 - la diminution de la ressource en eau et l'augmentation parallèle des besoins pour l'irrigation,
 - la modification qualitative des productions et des dates de récoltes,
 - le développement d'insectes parasites néfastes aux cultures
- **Habitat** : Dans le futur, sous l'effet de l'augmentation du prix des hydrocarbures, le phénomène de précarité énergétique pourrait se renforcer à double titre sur le territoire :
 - en raison d'un secteur résidentiel dépendant des hydrocarbures pour le chauffage (habitat ancien et majoritairement individualisé) ;
 - à cause d'une mobilité individuelle fortement dépendante de la voiture.

Concernant les logements, le parc est vieillissant et non adapté aux évolutions du changement climatique.

- **Santé** : Dans le futur, la dégradation de la qualité de la ressource en eau par les polluants agricoles et industriels pourrait également impacter le secteur de l'eau potable. Les scénarios indiquent une augmentation du nombre de jours anormalement chauds sur le département de l'Ardèche, susceptibles d'affecter les personnes âgées et ou fragiles (femmes enceintes, enfant...), ainsi que la sécurité alimentaire et la chaîne du froid. Si ce phénomène pouvait affecter le territoire, cela concernerait surtout les zones densément habitées en lien avec le phénomène d'îlots de chaleur.

3.2. Etat initial de l'environnement

3.2.1. Sites et sols pollués

Le territoire de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron compte plusieurs sites industriels susceptibles de nuire à l'environnement. On recense notamment :

- 1 site BASOL, à Cruas : le CNPE de Cruas-Meysse
- 150 sites BASIAS,
 - 23 sites BASIAS à Cruas
 - 60 sites BASIAS au Teil
 - 12 sites BASIAS à Baix,
 - 7 sites BASIAS à Alba la Romaine
 - 4 sites BASIAS à Aubignas,
 - 10 sites BASIAS à Meysse
 - 22 sites BASIAS à Rochemaure,
 - 1 site BASIAS à Valvignères
 - 2 sites BASIAS à Saint Bazile,
 - 2 sites BASIAS à Sant Lager Bressac
 - 1 site BASIAS à Saint Symphorien sous Chomérac
 - 3 sites BASIAS à Saint Thomé
 - 3 sites BASIAS à Saint Vincent de Barrès
- Pas de site SEVESO
- 16 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) :

Etablissement	Localisation	Régime en vigueur
CAVE COOP. INTERCOMMUNALE D'ALBA	ALBA LA ROMAINE	Enregistrement
SCEA ELEVAGE DE PORCS ET POLYCLTURE	BAIX	Inconnu
CALCIA SA	CRUAS	Autorisation
CIMENTS CALCIA	CRUAS	Autorisation
EDF- CNPE DE CRUAS MEYSSE	CRUAS	Autorisation
LAFARGE CIMENTS	CRUAS	Autorisation
SAVRA SARL	CRUAS	Enregistrement
SECANIM SUD EST	CRUAS	Autorisation
IMERYS ALUMINATES EX KERNEOS	LE TEIL	Autorisation
LAFARGE CIMENTS	LE TEIL	Autorisation
ROCHIER JACQUES	MEYSSE	Inconnu
CEMEX	ROCHEMAURE	Inconnu
TRABET SAS	ROCHEMAURE	Inconnu
CHEMVIRON FRANCE SAS	ST BAUZILE	Autorisation
CHEMVIRON FRANCE SAS	ST BAUZILE	Enregistrement
CAVE COOPERATIVE DE VALVIGNIERES	VALVIGNERES	Enregistrement

3.2.2. Eau

La ressource sur le territoire

Les principaux cours d'eau sur le territoire sont :

- Le Rhône, au long duquel le territoire est situé.
- Le Frayol, affluent du Rhône d'une longueur de 14km, traverse une zone rurale en partie amont, traverse des gorges, puis traverse une zone urbaine avec la traversée de la commune du Teil où il est contraint par des aménagements urbains.
- L'Escoutay, d'une longueur de 23 km, dont le bassin versant est situé entre les Cévennes et la vallée du Rhône sur une superficie de 169 km²
- La Payre, d'une longueur de plus de 21 km, prend sa source sur le plateau du Coiron se jette dans le Rhône sur la commune de Baix

L'aquifère principal du territoire est la nappe du Rhône. Les autres masses d'eaux souterraines sont recensées dans le tableau suivant :

- Calcaires jurassiques de la bordure des Cévennes
- Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère à la Durance + alluvions basses vallée Ardèche, Ceze
- Formations sédimentaires variées de la bordure cévenole (Ardèche, Gard) et alluvions de la Ceze à Saint-Ambroix
- Formations volcaniques du Plateau des Coirons

(cf. EIE pour plus de détail)

Qualité de l'eau

La qualité de l'eau des bassins de l'Escoutay et du Frayol est suivie par l'Agence de l'Eau. Le rapport 2017 fait état d'une bonne qualité sur toutes les stations de mesures avec cependant l'existence d'apports en nutriments phosphorés sur l'amont des bassins versants de l'Escoutay et du Frayol et en sulfates sur la rive droite et en amont de l'Escoutay probablement dus à la vigne.

Malgré de bons résultats, les indices hydrobiologiques indiquent une légère eutrophisation sur les stations amont des deux bassins versants, en particulier sur le Frayol. L'eutrophisation des milieux aquatiques est un déséquilibre du milieu provoqué par l'augmentation de la concentration d'azote et de phosphore dans le milieu. Elle est caractérisée par une croissance excessive des plantes et des algues due à la forte disponibilité des nutriments.

Démarches locales de protection

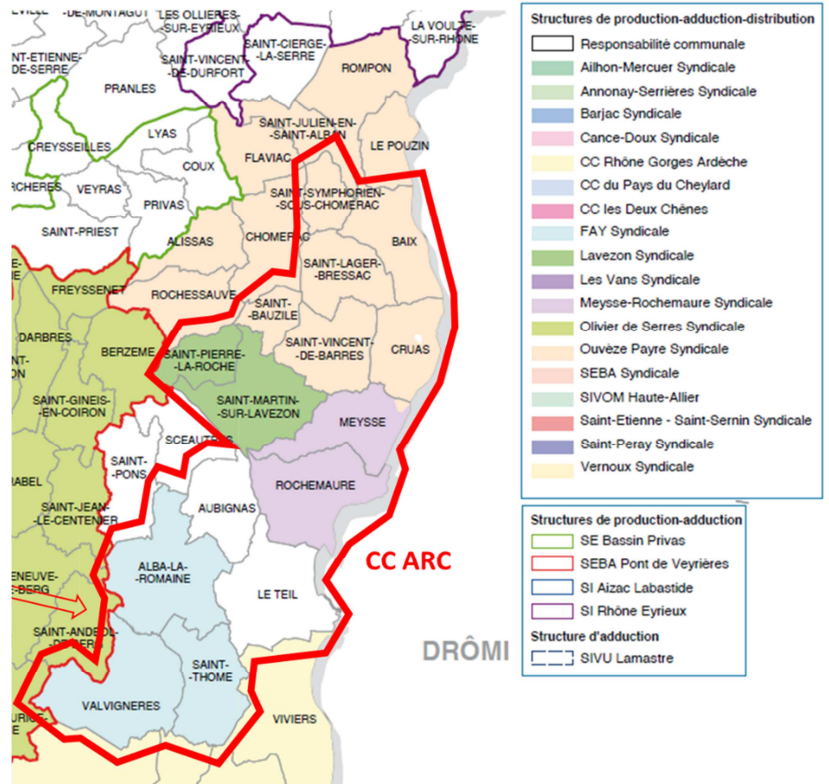
Actuellement, **plusieurs programmes** sont en cours sur les cours d'eau du territoire de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron, afin de protéger la faune et la flore locale à savoir :

- **Programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la ripisylve et du lit pour la rivière Le Frayol** dont le but est de respecter au mieux le milieu naturel, conserver ou restituer des peuplements végétaux équilibrés
- **Complément** au programme pluriannuel de restauration et d'entretien de **l'Escoutay et de ses affluents – Ruisseau de l'Aiguille**
- **Programme pluriannuel de restauration et d'entretien** de la ripisylve et du lit - **Ruisseau de Bourdary**

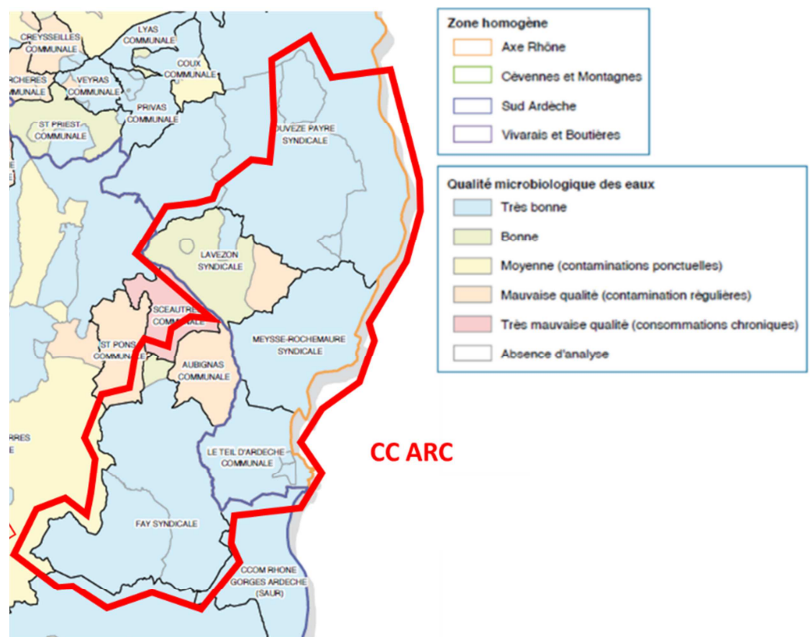
Gestion de l'alimentation en eau potable :

La compétence Alimentation en Eau Potable est gérée par plusieurs entités sur le territoire de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron : soit des syndicats soit directement par les communes :

- Syndicat des Eaux Ouvèze Payre pour les communes de Saint-Symphorien-sous-Chomérac, Baix, Saint-Lager-Bressac, Saint-Bauzile, Saint-Vincent-de-Barrès, Cruas, Meysse et Rochemaure
- Syndicat Lavézon pour les communes de Saint-Pierre-la-Roche et Saint-Martin-sur-Lavezon
- Syndicat Intercommunal des Eaux du FAY pour les communes d'Alba-la-Romaine, Saint-Thomé, et Valvignères
- Commune du Teil,
- Commune d'Aubignas.



Concernant la qualité de l'eau potable sur le territoire de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron, elle est **bonne voire très bonne sur la majorité du territoire** à l'exception de la zone à l'Est sur la commune de Saint-Martin-sur-Lavezon et sur la commune d'Aubignas où elle est qualifiée de mauvaise en raison de contamination régulière.



Assainissement

Le territoire de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron compte 11 stations d'épuration pour un total de 16 130 équivalents habitants. La plus ancienne est celle de Rochemaure, construite en 1975. Au total, 7 ont été construites avant 2000 et 3 après 2005, les plus récentes étant celles de Saint-Lager-Bressac et Saint-Bauzile en 2009.

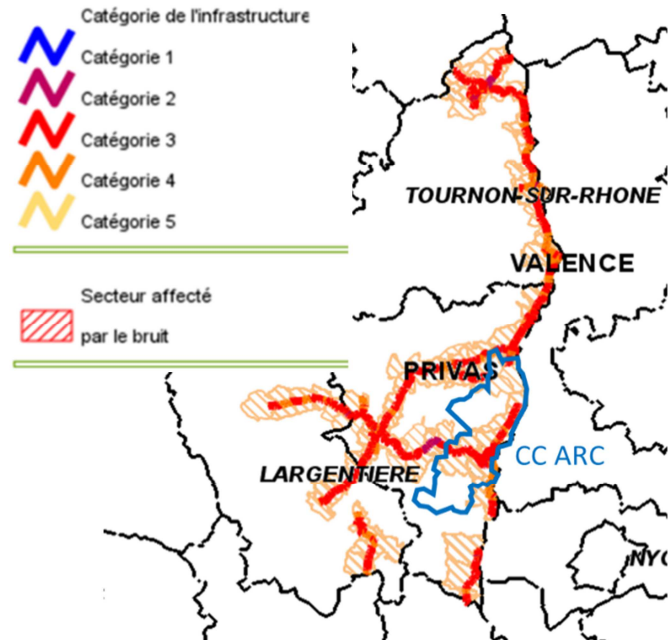
Commune équipée d'une station d'épuration	Capacité (équivalents habitants)	Date de mise en service	Destination des boues
Le Teil	6 000	1992	Compostage
Cruas	2 500	NC	NC
Rochemaure	2 500	1975	Compostage
Alba-la-Romaine	1 500	1995	Compostage
Meysse	1 200	1981	NC
Saint-Symphorien-sous-Chomérac	600	1999	NC
Saint-Lager-Bressac	450	2009	NC
Valvignères	450	1988	NC
Saint-Thomé	400	1999	NC
Saint-Bauzile	300	2009	NC
Saint-Vincent-de-Barrès	230	2007	NC

3.2.3. Bruit

Des arrêtés préfectoraux détaillent le classement (catégorie de bruit de 1 à 5) des routes nationales, départementales, communales et voies ferrées sur le département de l'Ardèche.

Concernant le territoire de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron:

- La route nationale RN102 qui traverse Alba-la-Romaine, Aubignas et Le Teil est classée en catégorie 2 (notamment dans le centre-ville du Teil avec une déviation en cours d'aménagement) et en catégorie 3
- La route départementale RD 86 qui traverse Baix, Cruas, Meysse, Rochemaure et Le Teil est classée en catégorie 3 voire 4
- La voie SNCF qui traverse Baix, Cruas, Meysse, Rochemaure et le Teil est en catégorie 1



Classement des infrastructures routières sur le département de l'Ardèche

Aucune nuisance n'est identifiée sur le territoire de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron concernant le transport aérien.

3.2.4. Déchets

La collecte des ordures ménagères et les collectes sélectives sont réalisées par la régie intercommunale.

Concernant la collecte des ordures ménagères, elle est réalisée en point de regroupement, ou en porte à porte pour 6 communes du territoire : Baix, Cruas, Rochemaure, Meysse, Alba-la-Romaine, Le Teil (en partie)

Pour ce qui est de la collecte sélective, plusieurs points d'apports volontaires sont installés sur le territoire :

- 87 conteneurs verres,
- 78 conteneurs corps pleins,
- 62 conteneurs corps creux.

Plus qu'un seul syndicat de traitement intervient sur le territoire de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron :

- Le SYPP, Syndicat des Portes de Provence sur les 5 communes le plus au sud du territoire (près de 11 600 habitants).

A terme, la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron vise à n'être rattaché qu'à un syndicat : le SYPP.

3.2.5. Paysages et patrimoine

Le territoire compte des paysages variés et remarquables, témoignage notamment de l'activité humaine présente et passée.

La Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron présente une certaine richesse en termes de patrimoine, avec, notamment 21 monuments historiques répartis sur le territoire :

- 2 à Alba-la-Romaine,
- 3 à Baix,
- 3 à Cruas,
- 1 à Saint-Martin-sur-Lavezon
- 6 à Rochemaure
- 2 au Teil,
- 4 à Saint-Thomé

De plus, on recense 3 sites inscrits sur le territoire

- Le village de Saint-Vincent-de-Barrès (site inscrit depuis 1944),
- Le vieux village et les ruines du château de Rochemaure (site inscrit depuis 1947),
- Le village et les abords de Saint-Thomé (site inscrit depuis 1966).

Enfin, un Site Patrimonial Remarquable est en cours d'élaboration sur la commune de Saint-Vincent-de-Barrès, et un autre est en cours de réflexion sur la commune de Rochemaure.

3.2.6. Espaces naturels et biodiversité

Le patrimoine naturel du territoire ne se lit pas uniquement en termes de paysage et d'image, il représente également une richesse écologique de premier plan qu'il s'agit de transmettre aux générations futures.

Les espaces naturels sont nombreux sur le territoire de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron, certains sont reconnus ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique).

Les ZNIEFF de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron sont les suivantes :

- **ZNIEFF de type 1** : *Rhône à Baix et Saulce-sur-Rhône, Iles du Rhône à Meysse, Delta du Roubion et vieux Rhône à Rochemaure, Plateau des Gras, Forêt de Cruas, Vallons du Levaron et du Ferrand, Sommet de Berguise, Plateau du Coiron, Prairies et bois de la Meysse, pic de Chenavari, Vallon de Chambeyrol*
- **ZNIEFF de type 2** : *Plateau et contrefort du Coiron, Moyen Rhône et ses annexes fluviales*

De plus, on recense 3 sites Natura 2000 Directive Habitat

- **Rompon-Ouvèze-Payre sur les communes de Baix et Saint-Symphorien-sous-Chomérac** abritant 13 habitats d'intérêt communautaire, dont 2 prioritaires ont été recensés lors de l'inventaire de 2012 :
- **Le massif du Coiron sur la commune de Saint-Martin-sur-Lavezon**
- **Les milieux alluviaux du Rhône aval**

Enfin, les principaux cours d'eau du territoire (Escoutay, Frayol, La Payre) abritent de nombreuses espèces, notamment :

- La truite,
- Le barbeau méridional,
- La loche,
- Le vairon,

- L'anguille,
- L'écrevisse à patte blanche,
- La loutre,
- Le castor.

4. Solutions de substitution et motifs pour lesquels le plan a été retenu

Le PCAET a fait l'objet d'une démarche de co-construction avec l'ensemble des acteurs du territoire permettant d'aboutir à un projet partagé.

Il répond à des objectifs de protection de l'environnement notamment sur le plan de la réduction des gaz à effet de serre, de la consommation et production d'énergie et de la qualité de l'air.

Il s'inscrit donc pleinement dans les objectifs de transition écologique et comporte des actions avec des impacts positifs sur l'environnement notamment la biodiversité, les espaces naturels, les paysages, ...

Ainsi, l'analyse des incidences ne permet pas d'identifier une atteinte potentielle à des objectifs de protection internationaux notamment les incidences sur le réseau NATURA 2000 (Directive la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 dite « Oiseaux », directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 dite « Habitats Faune Flore ») ne sont pas significatives à l'échelle du PCAET.

En revanche, certains projets opérationnels soutenus au titre du PCAET, comme les centrales solaires ou les rénovations thermiques, comportent chacun des enjeux propres qui seront analysés dans une procédure d'autorisation (étude d'impact notamment).

En cas d'incidences significatives aux objectifs d'un site Natura 2000 ou d'atteinte à des espèces protégées ou habitat d'espèce, des solutions alternatives seront alors recherchées.

Sur le plan réglementaire, la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron défend la nécessité d'un cadre communautaire plus exigeant pour accompagner localement les initiatives volontaires. Si les villes se mobilisent et mettent en œuvre des actions concrètes pour lutter contre le dérèglement climatique, elles sont souvent limitées dans leur action par le contexte réglementaire national.

5. Effets probables de la mise en œuvre du plan sur l'environnement

5.1. Méthodologie d'évaluation environnementale du programme d'actions du PCAET

Dans le cadre de l'évaluation environnementale du PCAET de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron, l'impact sur l'environnement des actions précédentes a été analysé. L'analyse est retranscrite sous forme de tableau synthétique utilisant un code couleur pour qualifier les impacts (impacts très positifs, impacts positifs, sans effet notable, point de vigilance) sur les différentes thématiques environnementales. Des explications sur l'attribution du code couleur sont ensuite données puis suivies par les mesures d'évitement, de réduction et de compensation.

Code couleur	
	Très positif
	Tendance positive
	Sans effet notable
	Vigilance

Code couleur utilisé pour l'analyse des impacts des actions

Actions	Thématiques													
	Emissions de GES	Energie	Eau	Sites et sols pollués	Risques industriels	Risques naturels	Santé	Qualité de l'air	Dechets	Bruit	Occupation de l'espace	Paysages et patrimoine	Espaces naturels	Biodiversité
AXE A : XXXXXXXXX														
A.1	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX													
A.2	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX													

Exemple d'analyse des impacts des actions du programme

5.1. Axe 1 : Sensibiliser les publics aux thématiques énergie-climat

SYNTHESE des impacts sur l'environnement et des mesures correctrices

Actions	Thématiques	Thématiques													
		Emissions de GES	Energie	Eau	Sites et sols pollués	Risques industriels	Risques naturels	Santé	Qualité de l'air	Déchets	Bruit	Occupation de l'espace	Paysages et patrimoine	Espaces naturels	Biodiversité
AXE 1 : Sensibiliser les publics aux thématiques énergie-climat															
1.1	Piloter la mise en œuvre des actions du PCAET et son évaluation														
1.2	Mettre en œuvre une stratégie de communication et de sensibilisation aux thématiques énergie-climat sur le territoire														
1.3	Associer les plus jeunes aux actions de sensibilisation (centres de loisirs, écoles...)														

- Impact très positif
- Impact positif
- Sans effet notable
- Vigilance
- Point de vigilance

Cet axe a pour objectif de piloter la mise en œuvre du PCAET, et véhiculer et partager **les bonnes pratiques énergétiques et environnementales** au travers d'actions de sensibilisation. Le but de ces actions est, d'à terme, réduire les consommations énergétiques des ménages, et donc les émissions issues de celles-ci, mais aussi réduire les impacts environnementaux du quotidien des citoyens (au travail, en ville, en milieu naturel,...).

Impacts positifs

Les impacts positifs principaux concernent essentiellement les consommations énergétiques, et les émissions liées à celles-ci, induisant ainsi une meilleure qualité de l'air, et donc une meilleure santé des habitants.

Cependant, la mise en place de ces actions de sensibilisation aura aussi des impacts positifs quant au respect du milieu naturel. Ainsi, on peut s'attendre à une meilleure gestion des déchets, une meilleure protection des milieux naturels et donc de la biodiversité qu'ils abritent.

Un grand impact positif de cette action est la sensibilisation des plus jeunes aux enjeux climatiques qui permet de leur inculque une prise de conscience et les bonnes pratiques dès leur plus jeune âge.

Points de vigilance :

Pas de point de vigilance pour cet axe.

Mesures correctives

Pas de point de mesures correctives pour cet axe.

5.2. Axe 2 : Être acteur du changement climatique : les actions des communes et de la communauté de communes

SYNTHESE des impacts sur l'environnement et des mesures correctrices

Actions	Thématiques	Emissions de GES	Energie	Eau	Sites et sols pollués	Risques industriels	Risques naturels	Santé	Qualité de l'air	Déchets	Bruit	Occupation de l'espace	Paysages et patrimoine	Espaces naturels	Biodiversité
		AXE 2 : Être acteur du changement climatique : les actions des communes et de la communauté de communes													
2.1	Rationaliser l'éclairage public														
2.2	Réaliser l'extension de la cuisine centrale														
2.3	Mettre en place le télétravail au sein des services														
2.4	Sensibiliser les agents et les élus aux bonnes pratiques (achats publics, tri, éco-conduite...)														

Impact très positif

Impact positif

Sans effet notable

Vigilance

Point de vigilance

Impacts positifs

On peut s'attendre à plusieurs impacts positifs issus des actions de cet axe :

- Réduction des consommations et émissions issues du transport scolaire et des agents de la collectivité, amélioration de la qualité de l'air,
- Limitation de la perturbation des écosystèmes locaux avec des actions sur l'éclairage public,
- Réduction des consommations électriques des collectivités liées à l'éclairage public,
- Préservation de la ressource en eau,
- Non-dégradation des milieux naturels et de la biodiversité,
- Rôle d'entraînement des collectivités en termes de construction / rénovation de bâtiments pouvant faire naître des initiatives chez les privés.

Points de vigilance :

Cependant, certains points de vigilance sont à surveiller :

- Ne pas se perdre dans cette diversité d'actions potentielles
- L'acceptation sociale pour l'extinction de l'éclairage public
- Une communication non culpabilisante.

Mesures correctives

Les principales mesures correctives sont les suivantes :

- Palier au problème d'insécurité durant la nuit avec par exemple l'installation de détecteurs de présences

5.3. Axe 3 : Produire de l'énergie renouvelable et durable

SYNTHESE des impacts sur l'environnement et des mesures correctrices

Actions	Thématiques	Emissions de GES	Energie	Eau	Sites et sols pollués	Risques industriels	Risques naturels	Santé	Qualité de l'air	Déchets	Bruit	Occupation de l'espace	Paysages et patrimoine	Espaces naturels	Biodiversité
		AXE 3 : Produire de l'énergie renouvelable et durable													
3.1	Réaliser un cadastre solaire														
3.2	Promouvoir le solaire thermique dans les constructions neuves et les projets de rénovation														
3.3	Etudier le potentiel de développement de la filière méthanisation et mettre en place des expérimentations														
3.4	Amorcer le développement de la filière éolienne														
3.5	Créer une société de projet pour le développement local des énergies renouvelables intégrant du financement participatif														

- Impact très positif
- Impact positif
- Sans effet notable
- Vigilance
- Point de vigilance

Impacts positifs

On distingue deux types d'énergies renouvelables (ENR) :

- **Les ENR thermiques** (bois-énergie, méthanisation, pompe à chaleur géothermique, solaire thermique, etc.), qui émettent nettement moins de gaz à effet de serre que les énergies carbonées classiques (gaz naturel, fioul), produisent peu de déchets et sont basées sur des combustibles dont le coût ne dépend pas du prix du pétrole.
- **Les ENR électriques** (solaire PV, éolien, ...) qui émettent peu de CO2 et engendrent peu de pollution et de déchets annexes ainsi qu'un moindre risque d'accident (contrairement au nucléaire).

Développer les ENR permet en parallèle de créer des filières d'emploi et de s'orienter vers l'indépendance énergétique pour contrer le futur (plus ou moins proche) tarissement des énergies fossiles, ainsi que la vulnérabilité économique et d'approvisionnement qui les accompagne.

Points de vigilance :

Ne pas assimiler « énergie renouvelable » à « énergie propre » : une énergie propre ne pollue pas (ou ses quelques effets nuisibles sur l'environnement se dissipent très vite) alors que les énergies renouvelables ne sont pas forcément bonnes pour l'environnement en fonction de leur mise en place → Sans précaution, elles peuvent contribuer à la déforestation, à la réduction de la biodiversité ou encore polluer avec les suies ou particules qu'elles dégagent.

Elles sont souvent présentées et admises comme solution pour palier le réchauffement mais, pour que ce soit réel, **il faudrait diminuer considérablement la consommation des énergies fossiles** et mieux maîtriser l'énergie renouvelable pour l'économiser davantage. Ne pas oublier ainsi que la **réduction des consommations est le premier levier d'action**, avant le développement massif des ENR.

De manière plus opérationnelle, plusieurs points de vigilance sont également à prendre en compte :

- La mise en place d'installations d'énergie renouvelables engendre des risques liés à la consommation de l'espace, la perturbation des milieux naturels et de la biodiversité, l'acceptation par les riverains
- Lors de la phase chantier, pendant laquelle des nuisances peuvent être à craindre liées à l'approvisionnement des matériaux par camion (bruit, qualité de l'air, ...)
- L'usage des toitures pour la mise en place de panneaux solaires rentre également en concurrence avec les autres usages tels que la gestion des eaux de pluie et l'accueil de biodiversité

- Certaines installations comprennent des matériaux non recyclables ou dont la recyclabilité dépend de certaines précautions, à identifier et prendre (ex : provenance des produits, type de montage, etc.).

Au niveau du développement des ENR électriques : l'emplacement des réserves de puissance disponible sur les postes sources peut engendrer de fortes contraintes sur le territoire (en termes de coût, de compétitivité, de potentiel extension d'installation, etc.). Il s'agit d'une information difficile à obtenir auprès d'ENEDIS en dehors de projets concrets, et qui doit donc être rapidement abordée durant les études de faisabilité.

Mesures correctives

En amont de chaque projet d'installation de système de production ENR, une étude environnementale des impacts devra être effectuée, afin d'éviter la consommation d'espace naturel et la perturbation de la biodiversité présente.

De plus, une réflexion sur la provenance des matériaux et des systèmes sera incitée afin de réduire les émissions de GES issues de leurs transports.

Enfin, la recyclabilité des matériaux utilisés sera étudiée, afin d'assurer un traitement en fin de vie, le plus local possible

5.4. Axe 4 : Transport et Mobilité : proposer des alternatives à l'autosolisme

SYNTHESE des impacts sur l'environnement et des mesures correctrices

Actions	Thématiques	Thématiques													
		Emissions de GES	Energie	Eau	Sites et sols pollués	Risques industriels	Risques naturels	Santé	Qualité de l'air	Déchets	Bruit	Occupation de l'espace	Paysages et patrimoine	Espaces naturels	Biodiversité
AXE 4 : Transports et mobilités : proposer des alternatives à l'autosolisme															
4.1	Réalisation d'un schéma de mobilité														
4.2	Participer au développement de l'autopartage														
4.3	Mettre en place un dispositif d'autostop accompagné														
4.4	Promouvoir le covoiturage sur le territoire														
4.5	Améliorer le maillage des cheminements doux pour les piétons														
4.6	Favoriser la pratique du vélo par la création et l'amélioration du maillage des infrastructures														
4.7	Favoriser la pratique du vélo par l'acquisition de matériel et la sensibilisation														
4.8	Améliorer la desserte des transports en commun, maintenir et développer les réseaux existants et les interconnexions														
4.9	Influer dans la réflexion sur la réouverture aux voyageurs de la ligne SNCF														

■ Impact très positif
■ Impact positif
■ Sans effet notable
■ Vigilance
● Point de vigilance

Un des grands potentiels de réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES, est celui du secteur de la mobilité. En effet, le mode de mobilité actuel le plus utilisé sur le territoire (la voiture individuelle au carburant fossile) n'est pas adapté à un contexte de transition énergétique (sobriété énergétique).

Impacts positifs

Ces actions contribuent à l'atteinte des objectifs carbone et énergie mais réduisent aussi fortement la pollution de l'air, les nuisances auditives, la dépendance aux énergies fossiles et à terme les besoins d'augmenter les surfaces imperméabilisées. Elles favorisent aussi le lien social et le retour à une économie plus locale, et limitent l'isolement des personnes aujourd'hui sans voiture (transport en commun ou à la demande, autopartage, etc.).

Points de vigilance :

Avoir recourt à des énergies alternatives demande une **réflexion complète sur la chaîne d'approvisionnement et d'acheminement**, mais aussi sur le dimensionnement des réseaux actuels (surtout électrique) afin de déterminer la faisabilité d'actions d'ampleur mais aussi leurs impacts indirects sur l'environnement. Le déploiement de flottes électriques/hydrogène doit notamment se faire en parallèle d'une réflexion globale sur ces sujets.

Il faudra notamment être vigilant sur différents points :

- La pollution inhérente à la fin de vie des batteries utilisées dans les véhicules électriques
- La pollution (décentralisée) liée à l'extraction des matériaux nécessaires à la fabrication des batteries et à la production de l'électricité actuelle
- L'espace occupé par les aires de covoiturage, et les bornes de recharge
- Ne pas se perdre dans cette diversité d'actions potentielles
- S'assurer de la présence de structures de recyclage, notamment pour les batteries des véhicules

électriques

Enfin, certaines actions sont complémentaires et ont des **effets cumulés** (ex : covoiturage et voitures électriques), c'est-à-dire qu'on ne peut pas additionner telles quelles les économies que chacune engendre. Cet effet est pris en compte dans la présente stratégie mais peut être oublié au fil des ans, lors du suivi et des futurs bilans.

Mesures correctives

Des mesures de compensation financière pourraient être mises en place pour encourager les citoyens à utiliser un mode de transport différent de la voiture individuelle.

De plus, quant à la pollution relative aux batteries, il est important d'anticiper leur renouvellement, en s'assurant de la présence (ou de la création) d'une filière de recyclage adaptée.

Prendre en compte les besoins de chaque élève en termes de transports scolaires pour mettre en place des solutions adaptées à la plupart.

5.5. Axe 5 : Bâtiments et énergie : construire et rénover des bâtiments performants

SYNTHESE des impacts sur l'environnement et des mesures correctrices

Actions	Thématiques	Thématiques																
		Emissions de GES	Energie	Eau	Sites et sols pollués	Risques industriels	Risques naturels	Santé	Qualité de l'air	Déchets	Bruit	Occupation de l'espace	Paysages et patrimoine	Espaces naturels	Biodiversité			
AXE 5 : Bâtiments et énergie : construire et rénover des bâtiments performants																		
5.1	Rénover les bâtiments communautaires et communaux en intégrant les principes de développement durable	Impact positif	Impact positif	Impact positif	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Point de vigilance	Sans effet notable	Sans effet notable
5.2	Mettre en place un programme d'amélioration des performances énergétiques de l'habitat	Impact positif	Impact positif	Impact positif	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable
5.3	Mettre en place un dispositif d'accompagnement et d'incitation à la qualification des professionnels de la rénovation	Impact positif	Impact positif	Impact positif	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable

- Impact très positif
- Impact positif
- Sans effet notable
- Vigilance
- Point de vigilance

La rénovation de bâtiments (publics ou non) est un levier important pour atteindre les objectifs de réduction des consommations énergétiques et émissions de GES du territoire.

Impacts positifs

Ces actions contribuent à l'atteinte des objectifs carbone et de consommations, mais permettent également de réduire la pollution de l'air, la consommation d'eau, la précarité énergétique et la dépendance aux énergies fossiles. Elles favorisent l'artisanat local, améliorent la qualité de vie sur le territoire (bâtiments mieux adaptés aux conditions climatiques, végétalisation augmentée, amélioration de la santé des habitants, ...), réduisent les nuisances visuelles vis-à-vis de la faune (actions sur l'éclairage public), et tendent vers un meilleur respect de la biodiversité environnante.

Points de vigilance :

Des principaux points de vigilance identifiés concernent les **phases chantier**, notamment pour la construction/rénovation de bâtiment et de voirie :

- les consommations d'eau doivent être suivies pour éviter toute dérive,
- des prescriptions doivent être prises en termes de qualité de l'air et nuisances sonores afin de respecter le voisinage et les ouvriers sur chantier,

la gestion des déchets doit être efficace afin de valoriser un maximum de déchets issus de la déconstruction et de la reconstruction mais aussi pour limiter les déplacements liés à leur gestion.

- Les nuisances liées aux phases de chantier lors de construction / rénovation de bâtiments (bruit, poussières, ...)
- L'adéquation de la conception des bâtiments avec les besoins des usagers

Une attention particulière doit aussi être portée sur l'aspect architectural des bâtiments pour leur intégration dans le paysage du territoire de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron.

Enfin, il existe une grande part de bâti ancien parmi les maisons du territoire, qui nécessitent parfois des techniques spécifiques de rénovation. Le problème ne doit pas être sous-estimé et il faudra notamment intégrer une démarche de recensement voire de formation des artisans locaux pour intervenir sur ce type de matériaux.

Mesures correctives

Plusieurs mesures sont à mettre en place lors des phases chantier afin de limiter les impacts négatifs de cette action telles que :

- Limiter des déchets sur chantier et réutiliser les matériaux sur site,
- Privilégier les matériaux locaux,
- Mettre en place des démarches coordonnées avec les territoires voisins pour l'approvisionnement des matériaux,
- Utiliser des matériaux respectueux de l'environnement,
- Limiter les pollutions de l'air via l'arrosage des zones, l'aspiration lors de certaines phases, ...
- Utiliser des équipements les moins bruyants, éloigner les accès au chantier des riverains,

Mettre en place, et communiquer sur les outils de compensation, financière notamment.

- Limiter au maximum les nuisances pour les riverains des chantiers : engins peu bruyants, respect des horaires de travail, ...

5.6. Axe 6 : S'adapter au changement climatique : agriculture, ressource en eau et milieux naturels

SYNTHESE des impacts sur l'environnement et des mesures correctrices

Actions	Thématiques	AXE 6 : S'adapter au changement climatique : agriculture, ressource en eau et milieux naturels												
		Emissions de GES	Energie	Eau	Sites et sols pollués	Risques industriels	Risques naturels	Santé	Qualité de l'air	Déchets	Bruit	Occupation de l'espace	Paysages et patrimoine	Espaces naturels
6.1	Faire de la préservation des terres agricoles une priorité													
6.2	Pratiques agricoles : stocker et gérer l'eau et engager une réflexion sur l'adaptation des systèmes de production													
6.3	Développer les approvisionnements en circuits courts	●	●											
6.4	Promouvoir et développer les aménagements verts (haies, couverts végétaux, agroforesterie) et la gestion durable des espaces publics								●					
6.5	Valoriser les déchets verts et les biodéchets en agriculture								●					
6.6	Expérimenter la stratégie "4 pour 1000" : stocker le carbone en augmentant la quantité de matière organique dans les sols agricoles						●							

Impact très positif

Impact positif

Sans effet notable

Vigilance

● Point de vigilance

L'agriculture fait face à de plus en plus de contraintes. Augmentation de la population, appauvrissement voire pollution des sols par les pesticides, monoculture intensive et standardisation des espèces végétales. Autant de défis auxquels ce secteur va devoir faire face pour assurer un fonctionnement stable de notre société. Il est ainsi un levier majeur de la transition énergétique.

Impacts positifs

Les impacts positifs de cet axe sont les multiples. Les actions permettront ainsi :

- Réduction de la consommation de surfaces naturelles/agricoles
- Réduction des pertes de production et du gaspillage
- Meilleure gestion des déchets des ménages et valorisation des déchets organiques
- Augmentation de la part d'aliments issus de l'agriculture biologique et locale dans les assiettes = Réduction de l'utilisation de pesticide, et donc réduction de la pollution du sol, de l'eau et de l'air et meilleure santé
- Réduction de la consommation énergétique et des émissions de GES relatives au transport et à la conservation des aliments (chaîne du froid)

Points de vigilance :

Concernant les circuits courts, le point de vigilance majeur porte sur l'adéquation du mode de transport à la quantité de produits transportés. Car une mauvaise gestion peut résulter à des émissions plus importantes que sur certains circuits longs.

Favoriser les circuits courts risque également, à moyen terme, de voir s'étendre les surfaces cultivées sur le territoire. Il faudra veiller à ce que l'occupation des sols soit maîtrisée (terres agricoles ne remplaçant pas la forêt, par exemple), afin de ne pas nuire au stockage carbone du territoire.

Accompagner les agriculteurs à améliorer la résilience du secteur agricole ne présente pas de point de vigilance.

Mesures correctives

Les mesures correctrices concernant les circuits courts consistent à :

- Respecter les saisonnalités,
- Avoir une logistique organisée,
- Avoir un mode de transport adéquat (producteurs comme consommateurs)

- Encourager fortement le développement de pratiques raisonnées/biologiques.

5.7. Axe 7 : industrie et changement climatique

SYNTHESE des impacts sur l'environnement et des mesures correctrices

Actions	Thématiques	Thématiques													
		Emissions de GES	Energie	Eau	Sites et sols pollués	Risques industriels	Risques naturels	Santé	Qualité de l'air	Déchets	Bruit	Occupation de l'espace	Paysages et patrimoine	Espaces naturels	Biodiversité
AXE 7 : Industrie et changement climatique :															
7.1	Promouvoir une industrie sobre en carbone et tisser des partenariats avec les industriels														

- Impact très positif
- Impact positif
- Sans effet notable
- Vigilance
- Point de vigilance

Cet axe a pour vocation de sensibiliser les chefs d'entreprises et les salariés, quant aux bonnes pratiques à avoir dans le milieu du travail. Pour ce faire, elle vise à :

- Mettre en relation des différents industriels sur le territoire afin d'échanger sur les pratiques environnementales
- Faire émerger des projets de MDE au sein de ces entreprises
- Faire du caractère fortement industriel du territoire une opportunité de développement de projets autour de l'énergie
- S'appuyer sur les capacités individuelles des grands industriels à maîtriser et optimiser leurs consommations d'énergie et de valoriser leur engagement
- Sensibiliser les salariés, et modifier les pratiques par ce biais.
- Fédérer et animer un réseau d'acteurs vers des projets collectifs (valorisation de chaleur industrielle par exemple)
- Communiquer sur les efforts fournis par les industriels

Impacts positifs

Plusieurs impacts positifs sont à recenser.

Tout d'abord, la sensibilisation issue de ces réunions visera à implémenter les bonnes pratiques dans les quotidiens des participants, réduisant ainsi leurs consommations énergétiques, et les consommations qui y sont issues. Cela aura aussi une incidence sur la production et gestion des déchets au travail ainsi que dans les ménages.

Ces réunions sensibiliseront aussi les participants sur l'importance de l'approvisionnement bio, local et de saison en mettant en avant ses bienfaits, tant au niveau de la santé, qu'au niveau de l'autonomie alimentaire du territoire.

Points de vigilance

Un point de vigilance peut être émis concernant les moyens de transports pour se rendre aux réunions. En effet, si tous les participants prennent chacun leur voiture individuelle, la vocation de la réunion perd un peu de son sens.

Mesures correctives

Afin d'éviter l'utilisation de la voiture de manière individuelle, pour ce genre d'événement, une organisation des participants pourra être mise en place sous forme de document partagé. Les participants pourront ainsi proposer, chacun leur tour, des covoiturages avec leur véhicule pour aller et revenir de la réunion. L'accent pourra aussi être mis sur les transports en communs et les transports doux.

6. Evaluation des incidences Natura 2000

V **==** RAPPEL

On rappelle qu'on recense 3 zones Natura 2000 de la directive HABITAT, à savoir :





- **Rompon-Ouvèze-Payre sur les communes de Baix et Saint-Symphorien-sous-Chomérac** abritant 13 habitats d'intérêt communautaire, dont 2 prioritaires ont été recensés lors de l'inventaire de 2012 :
- **Le massif du Coiron sur la commune de Saint-Martin-sur-Lavezon**
- **Les milieux alluviaux du Rhône aval**

Ces milieux constituent des habitats pour certains animaux comme :

- La truite,
- Le barbeau méridional,
- La loche,
- Le vairon,
- L'anguille,
- L'écrevisse à patte blanche,
- La loutre,
- Le castor.

Il est ainsi primordial d'assurer la protection de ces habitats afin de préserver la biodiversité du territoire qui s'y abrite.

Le tableau suivant reprend l'ensemble des actions composant le programme du PCAET de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron. Un code couleur similaire à celui utilisé pour souligner les effets des actions sur l'environnement est repris. Il permet ici de mettre en évidence les actions qui présentent des impacts positifs à la préservation/protection des zones Natura 2000 du territoire et celles pour lesquelles des points de vigilance sont identifiés. Ceux-ci sont expliqués dans la dernière colonne.

	Impact très positif
	Impact positif
	Sans effet notable
	Vigilance

Code couleur utilisé

Actions Incidences		Incidences sur les zones Natura 2000	Explications
AXE 1 : Sensibiliser les publics aux thématiques énergie-climat			
1.1	Piloter la mise en œuvre des actions du PCAET et son évaluation		La sensibilisation des habitants du territoire permettra de promouvoir les bonnes pratiques, tant chez soi, qu'en ville ou en milieu naturel. Ainsi cela permettra de réduire les éventuelles pollutions de l'eau et des sols de zones sensibles
1.2	Mettre en œuvre une stratégie de communication et de sensibilisation aux thématiques énergie-climat sur le territoire		
1.3	Associer les plus jeunes aux actions de sensibilisation (centres de loisirs, écoles..)		
AXE 2 : Être acteur du changement climatique : les actions des communes et de la communauté de communes			
2.1	Rationaliser l'éclairage public et l'éclairage des bâtiments publics		L'éclairage public étant une source de pollution responsable de dérèglement du comportement de la faune et flore environnante, une gestion durable de cet éclairage permettra d'améliorer les conditions de vie des cette faune et flore.
2.2	Création d'une légumerie à la cuisine centrale		
2.3	Mettre en place le travail au sein des services de la communauté de communes		
2.4	Sensibiliser les agents et les élus aux bonnes pratiques		Comme pour l'axe 1, la sensibilisation aux bonnes pratiques aura des conséquences positives sur les milieux naturels
AXE 3 : Produire de l'énergie renouvelable et durable			
3.1	Réaliser un cadastre solaire		Un point de vigilance est identifié pour l'ensemble de ces fiches actions et notamment concernant l'implantation de systèmes de productions d'énergie renouvelable. En effet, elle doit être réfléchie de manière à ne pas impacter et dérégler le fonctionnement des zones Natura 2000, que soit les habitats, la faune ou la flore locale. Concernant le développement du solaire, de la méthanisation, ou de l'éolien, l'intégration de la consommation d'espace dans les contraintes du cahier des charges, est primordial. De plus, l'incidence sur les espèces sensibles présentes sur le territoire doit être étudié afin d'éviter au maximum tout impact négatif sur ces milieux naturels.
3.2	Promouvoir le solaire thermique dans les constructions neuves et les projets de rénovation		
3.3	Etudier le potentiel de développement de la filière méthanisation et mettre en place des expérimentations		
3.4	Amorcer le développement de la filière éolienne		
3.5	Créer une société de projet pour le développement local des énergies renouvelables intégrant du financement participatif		
AXE 4 : Transports et mobilités : proposer des alternatives à l'automobile			
4.1	Réalisation d'un schéma de mobilité		Réduire les pollutions atmosphériques et les émissions de GES liées aux transport et à la mobilité sur le territoire, et notamment sur les zones Natura 2000, permettra la préservation et la protection de ces espaces naturels, des habitats, de la faune et la flore qu'ils habitent.
4.2	Participer au développement de l'autopartage		
4.3	Mettre en place un dispositif d'autostop accompagné		
4.4	Promouvoir le covoiturage sur le territoire		
4.5	Améliorer le maillage des cheminements doux pour les piétons		
4.6	Favoriser la pratique du vélo par la création et l'amélioration du maillage des infrastructures		
4.7	Favoriser la pratique du vélo par l'acquisition de matériel et la sensibilisation		
4.8	Améliorer la desserte des transports en commun, maintenir et développer les réseaux existants et les interconnexions		
4.9	Influer dans la réflexion sur la réouverture aux voyageurs de la ligne SNCF		

Actions	Incidences	Incidences sur les zones Natura 2000	Explications
AXE 5 : Bâtiments et énergie : construire et rénover des bâtiments performants			
5.1	Rénover les bâtiments communautaires et communaux en intégrant les principes de développement durable		On n'identifie pas d'impact négatif concernant à ces actions
5.2	Mettre en place un programme d'amélioration des performances énergétiques de l'habitat		
5.3	Mettre en place un dispositif d'accompagnement et d'incitation à la qualification des professionnels de la rénovation		
AXE 6 : S'adapter au changement climatique : agriculture, ressource en eau et milieux naturels			
6.1	Faire de la préservation des terres agricoles une priorité		Ces actions visent la préservation et protection des terres agricoles, ainsi que des milieux naturels du territoire. Elles visent notamment à mieux gérer la ressource végétale tant lors de son cycle de vie qu'une fois coupé. Ainsi ces actions auront des impacts globalement positifs quant à la préservation de la biodiversité locale.
6.2	Pratiques agricoles : stocker et gérer l'eau et engager une réflexion sur l'adaptation des systèmes de production		
6.3	Développer les approvisionnements en circuits courts		
6.4	Promouvoir et développer les aménagements verts (haies, couverts végétaux, agroforesterie) et la gestion durable des espaces publics		
6.5	Valoriser les déchets verts et les biodéchets en agriculture		
6.6	Expérimenter la stratégie "4 pour 1000" : stocker le carbone en augmentant la quantité de matière organique dans les sols agricoles		
AXE 7 : Industrie et changement climatique			
7.1	Promouvoir une industrie sobre en carbone et tisser des partenariats avec les industriels		L'industrie étant un secteur important et impactant sur le territoire, toute action visant à réduire les externalités négatives issues de ces activités (émissions de polluants et de GES), aura un impact positif sur la faune et flore environnante.

7. Synthèse du suivi environnemental du PCAET

Afin de suivre l'impact environnemental du PCAET de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron, voici quelques indicateurs de suivi (certains seront suivis dans le cadre de l'évaluation du programme d'actions) :

EMISSIONS DE GES ET CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

- Emissions de GES totales et par secteur du territoire et l'évolution dans le temps
- Consommations énergétiques totales et par secteur du territoire et l'évolution dans le temps

ESPACES PUBLICS

- Consommation énergétique de l'éclairage public du territoire et l'évolution dans le temps

DECHETS

- Production de déchets par type et filière de traitement

ENERGIES RENOUVELABLES

- Production d'énergies renouvelables sur le territoire
- Nombre d'installations de production d'énergies renouvelables
- Surface de panneaux solaires (thermiques et photovoltaïques) sur le territoire

TRANSPORT ET MOBILITE

- Part de motorisation des foyers sur le territoire
- Nombre de kilomètres parcourus par habitant
- Nombre de trajets en modes doux (vélo, marche notamment)
- Nombre de trajets/kilomètres en covoiturage par les habitants
- Nombre de trajets/kilomètres en transport en commun par les habitants

BÂTIMENTS

- Nombre de bâtiments/surfaces rénovés
- Nombre de bâtiments/surface construits

AGRICULTURE

- Nombre de nouvelles pratiques mises en place
- Surfaces agricoles par type de culture
- Part de la consommation de produits locaux par habitant

ADAPTATION

- Température moyenne du territoire
- Cumul pluviométrique sur l'année sur le territoire
- Surface d'espaces verts
- Surface de forêt

- Surface agricole
- Part de la séquestration carbone

D'autres indicateurs pourront être suivis dans le cadre du PCAET et autres plans/programmes menés par la Communauté de Communes.